

1. Le Club des Sports des Portes du Mercantour de Valberg-Beuil organise le "VALBERG TRAIL" le dimanche 13 septembre 2020, course nature sur sentiers et chemins balisés, courue en semi-autosuffisance sur un nombre de km défini, ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans pour le parcours trail long et 16 ans pour le parcours trail court.

2. Les 2 épreuves comptent pour le challenge 2020 "le trail ma nature" du Conseil Départemental 06:

challenge Trail court	19,5 km
challenge Trail long	30 km

Conformément à l'article II-A-4 de notre réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé entreprise Running délivrée par la FFA, Pass'jaimécourir délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (13 septembre 2020).

Attention, les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées.

- A compter du 1 Janvier 2019, seules seront acceptées les licences délivrées par des fédérations uniquement agréées (c'est-à-dire des fédérations n'ayant pas obtenu de délégation pour une discipline particulière) en cours de validité mentionnant par tout moyen l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.

Par conséquent, les licences de triathlon, pentathlon moderne ou course d'orientation ne sont plus acceptées à partir du 1er janvier 2019.

- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an ou de sa copie, au 13 septembre 2020.

-Pour les étrangers,un justificatif en français est exigé.

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents,nous ne pourrons pas vous délivrer de dossard. Les inscriptions seront reçues en ligne sur le site "sportips.fr" ( voir page inscriptions) et closes le jeudi 10 septembre 2020 à 00h00. Dans la limite des places disponibles, des dossards seront distribués le samedi et le dimanche sur place avec majoration de 5 euros. Aucune inscription ne sera enregistrée par téléphone et par courrier.

**3.** Le "VALBERG TRAIL" est une course pédestre disputée entièrement sur sentiers balisés de montagne et traversant les deux communes suivantes: Valberg, et Beuil.

**4.** Deux épreuves sont proposées:

19,5 km pour 1300 mètres + départ 9h00

30 km pour 1850 mètres + départ 7h00

Le départ et l'arrivée de ces 2 courses se feront à l'espace MOUNIER, lieu du retrait des dossards.

**5.** Remise des dossards à l'espace Mounier près de la piscine

Le samedi 12 septembre de 16h00 à 19h00

Le dimanche 13 septembre à partir de 6h00

Prix des inscriptions:

20 euros pour le 19,5 km

30 euros pour le 30 km

Majoration de 5 euros pour les inscriptions sur place le samedi et le dimanche pour les 2 épreuves dans la limite des dossards disponibles.

Pour les deux épreuves le prix comprend le dossard, un cadeau, le ravitaillement sur le 30 km uniquement et une collation d'après course, en fonction des normes sanitaires du moment. Les organisateurs mettront à disposition des concurrents l'Espace Mounier (près de la piscine) pour le dépôt de leurs affaires et le retrait des dossards. Des douches seront également mises à disposition des coureurs à la piscine.

## 6. RAVITAILLEMENTS et MATERIEL OBLIGATOIRE:

L'épreuve est courue en semi auto suffisance

sur le 30 km : 2 points de ravitaillement aux km 11 et 19

En fonction des restrictions sanitaires du moment, ces ravitaillements seront liquides et/ou solides

Altitude la plus élevée : 2000 m au col des Moulines

sur le 19,5 km : 1 ravitaillement liquide au km 11

Altitude la plus élevée : 1800 m à la Tête du Garnier

"LA SÉCURITÉ C'EST MA RESPONSABILITÉ" : ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES POUR  
LES DEUX COURSES:

1 gobelet réutilisable pour tous les ravitaillements

1 réserve d'eau suffisante ( 1 litre minimum )

1 ration alimentaire solide suffisante

1 sifflet

1 couverture de survie

1 vêtement chaud adapté à ce type d'épreuve ou un coupe vent

1 téléphone portable

les bâtons sont autorisés sur les 2 parcours

**7.** Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile chez GAN Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**8.** La sécurité de l'épreuve sera assurée par une équipe de secouristes en relation avec le médecin urgentiste de permanence toute la durée de la course sur le site.

**9.** Un parcours est proposé à la randonnée sur le sentier planétaire . L'inscription est gratuite..Il n'y aura pas de classement officiel.

**10.** Couverture photographique et audiovisuelle. Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la compétition.

**11.** Il est créé le trophée "Jean Favaro" sur le 30 km qui récompense le plus jeune participant classé.

**12.** Des coupes et divers lots seront attribués aux trois premiers du classement scratch homme et femme de chaque course

(19,5 km et 30 km),ainsi qu'aux premiers de chaque catégorie sans cumul.

**13.** A tout moment, l'organisation du Valberg Trail se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves inscrites dans cette course. Elle se réserve également le droit d'annuler ou d'interrompre une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure (aucun remboursement ne pourra être demandé). Priorité à la sécurité.

**14.** La remise des prix se tiendra à partir de 12h00 au fur et à mesure des arrivées.

**15.** Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant , pendant ou après l'épreuve.

**16.** En cas d'annulation de l'épreuve par décision gouvernementale ou préfectorale indépendante de notre volonté, les inscriptions seront remboursées avec une retenue de 5 € pour les frais engagés.

**17.** Chaque concurrent s'engage à respecter les consignes suivantes

-ne rien jeter par terre

-ne pas faire de bruit

-respecter le balisage

-rester sur le sentier